



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-036

OBJET : EMPRUNT POUR FINANCER LE PROJET DE THD

L'An deux mille vingt, le dix-huit du mois de juin à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, à la salle ESPACE CATHARE, place de la gare à QUILLAN, suite à la convocation faite le 11 juin 2020 par Monsieur le Président.

Étaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Eric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéza), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Claude DELOUSTAL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoit OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Patrice PIVOST (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby) Marc RIVALS (Villefort).

Procuration : Marcel MARTINEZ (Axat) procuration à Francis SAVY, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Christian ARAGOU (Le Bousquet) procuration à Benoit OLIVE, Nadia PARACHINI (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Martine DAFFOS (Quillan) procuration à Mohamed EL HACHI, Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Jacques GALY ;

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat) Guy CLÉMENT (Axat), René LAFFONT (Belcaire), Jean Pierre CLAUDE (Comus) Chantal PRIOUL (Espéza) Pierre CROS (Espéza), Jean-Claude TOLLON (Espéza), Virginie ORTIZ (Espéza), Gérard GILLION (Espéza), Dalila KHALFA (Espéza), François LACROIX (Espezel) Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) , Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou),

Invités : Christian MAUGARD (Quillan),



Secrétaire de séance : Jean Christophe GAUVRIT

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 56

Votants : 62

Une convention a été signée entre le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) et la communauté de communes des Pyrénées Audoises relative au financement du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit FTTH.

Cette convention engage la communauté de communes au paiement d'une subvention d'équipement de 1 588 819 € soit 900 000 € en 2020 et 688 819 € en 2021.

Une demande d'emprunt a été réalisée

Cet emprunt sera remboursé en 30 ans

La communauté de communes a reçu 2 propositions de prêt :

Proposition de la Caisse des Dépôts :

aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,

au taux indexé sur le livret A de 1.80%

par échéances trimestrielles et un amortissement constant 7500 €

Proposition du Crédit Agricole mutuel du Languedoc

aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,

au taux fixe de 1.79%

Emprunt de 900 000 €

par échéances trimestrielles constantes de 9 709.49 €

Frais de dossier : 0,15% du montant financé soit 1 350 €uros

Emprunt de 688 819 €

par échéances trimestrielles constantes de 7 431.20 €

Frais de dossier : 0,15% du montant financé soit 1 033.23 €uros

La Caisse d'Épargne, également consultée pour la présentation d'une offre, n'a pas souhaité donner suite.

Considérant la convention signée entre le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) et la communauté de communes des Pyrénées Audoises relative au financement du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit FTTH

Considérant la consultation effectuée pour la présentation d'offres de crédit auprès des établissements bancaires,

Après étude, le Conseil décide à l'unanimité, 58 voix POUR, 4 abstentions,

- **de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.**



- La Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires
- Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 19 juin 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 22 juin 2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 22 juin 2020*

